



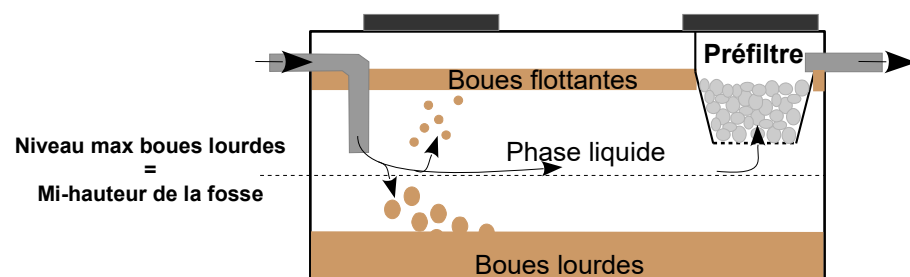
# Liste des opérations d'entretien à réaliser selon l'installation

## A Filières traditionnelles avec épandage (tranchées, filtres à sables, terre, ...)

Il s'agit des filières constituées d'un prétraitement à l'aide d'une fosse et d'un système de traitement par épandage (tranchées, filtres à sable, terre, ...).

**LA FOSSE TOUTES EAUX :** sert à retenir et accumuler les éléments grossiers lourds au fond de la fosse et les éléments grossiers légers sur le dessus de la fosse

- à vidanger avant que les boues du fond de la fosse n'atteignent la moitié de la hauteur en eau de la fosse (soit 50 % de boues). *Astuce : pour connaître ce niveau, sonder l'épaisseur des boues lourdes en plongeant doucement un bâton de 2 m ou plus jusqu'au fond de la fosse.*



Fosse toutes eaux avec préfiltre intégré à pouzzolane

**PRÉFILTRE DE LA FOSSE TOUTES EAUX :** - sert à retenir les éléments moins grossiers qui pourraient sortir de la fosse  
- peut être rempli de pouzzolane ou constitué de matériaux plastiques

- à sortir de la fosse et nettoyer au jet d'eau tous les 6 mois (! ne pas utiliser de Karcher qui pourrait endommager les matériaux)
- pour les préfiltres à pouzzolane, remplacer cette dernière à chaque vidange, ou environ tous les 4 à 5 ans.

**Cas de la fosse septique :** reçoit uniquement les effluents des WC ; entretien identique à celui de la fosse toutes eaux.

**Cas de la fosse étanche :** À vidanger à volume plein.

**Dispositif de traitement :** tous les 6 mois

- dans le premier regard recevant les effluents (= regard de répartition) vérifier la bonne répartition des effluents sur l'ensemble des tuyaux d'épandage et l'absence de boues ( /!\ en cas de présence de boues, les retirer et ne pas nettoyer au jet sous peine de risquer de boucher l'épandage)
- dans le regard de bouclage des tuyaux d'épandage, vérifier l'absence d'effluents (signe d'un éventuel colmatage du dispositif de traitement)
- dans le dernier regard (regard de collecte récoltant les effluents traités au fond du dispositif de traitement) vérifier la bonne évacuation des effluents en aval (absence de stagnation d'eau dans les tuyaux).

## B Filtres compacts

Ils sont composés d'une partie fosse toutes eaux et d'une partie filtre compact avec différents matériaux selon les fabricants (copeaux de coco, de noisettes, zéolithe, ...) : **/!\ DANS TOUS LES CAS SUIVRE LES PRESCRIPTIONS**

**DU FABRICANT**

- vidanger la fosse toutes eaux avant que les boues du fond de la fosse n'atteignent la moitié de la hauteur en eau de la fosse (soit 50 % de boues)
- nettoyage du préfiltre de la fosse tous les 6 à 12 mois selon les modèles
- nettoyage annuel des dispositifs de distribution des effluents sur le filtre compact (augets basculants, rampes de distribution, ...)
- selon certains filtres, brassage annuels des matériaux filtrants
- entretien des matériaux filtrants (variable selon les modèles : apport annuel ; ou renouvellement complet tous les 10 à 15 ans ; ou support à conserver et à nettoyer lors d'un colmatage ; ...).

## C Microstations

Elles sont dites à culture fixée si elles contiennent des matériaux de fixation pour les bactéries (supports flottants ou fixés), ou à culture libre en cas d'absence de matériaux de fixation : **/!\ DANS TOUS LES CAS SUIVRE LES**

**PRESCRIPTIONS DU FABRICANT**

- vidange d'un ou plusieurs compartiments de la microstation (maximum 30 % de boues autorisé ; fréquence de vidange très variable selon les modèles)
- nettoyage annuel du filtre à air du compresseur
- vérification du bon fonctionnement des équipements électromécaniques
- remplacement de pièces électromécaniques.

## D Ouvrages annexes

**Regard d'accès, tés de visites :** s'assurer du bon écoulement des effluents tous les 6 mois.

**Bac dégraisseur :** retirer les matières grasses environ tous les 3 mois + à vidanger en même temps que la fosse septique ou fosse toutes eaux.

**Poste de relevage :** s'assurer du bon fonctionnement de la pompe et de son alarme si présente + nettoyage au jet d'eau tous les 3 mois si réception d'eaux usées brutes ou tous les 6 mois dans les autres cas. À vidanger en même temps que la fosse septique ou fosse toutes eaux si le poste de relevage se situe en amont des ces dernières.

**Lieu du rejet des effluents traités :** s'assurer du bon écoulement des effluents tous les 6 mois (absence d'obstruction du tuyau d'évacuation, ...).

## E Pour plus d'information

Vous trouverez les guides des fabricants des filières agréées (filtres compacts, microstations, ...) :

- sur le portail interministériel > <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>
- sur le tableau de suivi des parutions d'agrément disponible sur la plateforme du GRAIE > <http://www.graie.org/portail/tableau-de-comparaison-filieres-agrees-anc/>

### DANS TOUS LES CAS :

- la vidange doit être réalisée par une personne agréée par le représentant de l'état dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. La liste des vidangeurs agréés est consultable sur le site internet de la préfecture
- les justificatifs de vidange délivrés par l'entreprise doivent être conservés par le propriétaire de l'installation vidangée afin de justifier de l'entretien de l'installation (ils seront demandés par le SPANC lors des visites effectuées sur l'installation)
- les fosses toutes eaux, fosse septiques, bacs à dégraisseur et microstations sont à remplir **IMMÉDIATEMENT** et **ENTIÈREMENT** en eau après la vidange
- TOUJOURS suivre les prescriptions du fabricant.** Concernant les filières agréées (filtres compacts, microstations, et filtres plantés), vous pourrez trouver les GUIDES D'UTILISATION sur les deux sites internet cités ci-dessus
- Un entretien annuel par une entreprise spécialisée est fortement conseillé pour les dispositifs agréés (**renseignez-vous auprès du fabricant de votre installation**).